

MAIRIE
DE
GER

SEANCE DU 23 MAI 2025

DATE DE CONVOCATION : 19 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE : 19 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

QUORUM : 8

PRESENTS : 12

VOTANTS : 13

L'An deux mil vingt-cinq, le 23 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan Adjoints, GOGUET Johnny, L'HUISSIER Jean-Louis, JOUIN Karen, BONHOURE Joëlle, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, FOUILLEUL Gilbert, DUTERTRE Mickaël, JARDIN Olivier.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme AMAND Marjorie, Mme LHOMER Nadège a donné procuration à Mme. Françoise LEROY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEROY Sébastien

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu de la réunion du 09 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE 2025 ALIENATION CHEMINS RURAUX
(délibération n°16/2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'aliénation de plusieurs chemins ruraux, à savoir :

-Le chemin rural dit « Le Gué de la Motte » situé à Ger, qui comporte une portion située entre les parcelles section A 1613/A 1065 et section A 1327 et une portion située entre les parcelles A 1048 et section A 1615.

-Le chemin rural situé à Ger, entre les parcelles section A 593 /A 594 et section C 2045, appartenant au même propriétaire qui n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

-Le chemin rural situé à Ger, entre les parcelles A 1349 et A 383.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux exposés ci-dessus, en application de l'article L161-10-1 du code rural et du code des relations entre le public et l'administration.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VENTE D'HERBE 2025 (délibération n°17/2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre pour la vente d'herbe a eu lieu le Vendredi 25 Avril 2025.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport d'analyse des offres issu de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 avril 2025 liée à la vente d'herbe sur les terrains communaux.

Les résultats sont les suivants :

- Lot n°1 : **ANGER - ST GEORGES DE ROUELLEY (50720)**, pour la somme de 1 152 € (mille deux cent cinquante-deux euros)
- Lot n°2 : **AUCUNE OFFRE**
- Lot n°3 : **AUCUNE OFFRE**
- Lot n°4 : **AUCUNE OFFRE**
- Lot n°5 : **AUCUNE OFFRE**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il y a eu une seconde réunion de la Commission d'Appel d'Offre le 07 mai 2025 pour les lots restants.

Aucune offre reçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve le choix de la commission.

Le conseil municipal décide de refaire une parution pour les lots restants avec ouverture des plis le 13 juin 2025 à 11h00.

VENTE DU TRACTEUR TONDEUSE DE LA MARQUE WOLF (délibération n°18/2025)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'offre d'achat de M. RIVIERE Yannick de Barenton, portant sur le Tracteur Tondeuse de la marque Wolf non enregistré à l'actif du patrimoine de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Accepte l'offre d'achat de M. RIVIERE Yannick de BARENTON.

-Fixe le prix de vente à 450 €.

ACHAT BETONNIERE D'OCCASION (délibération n°19/2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a acheté une bétonnière d'occasion à M et Mme LIARD de GER pour la somme de 230 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Accepte cet achat d'une valeur de 230 €

PROPOSITION D'ACHAT DE LA MAISON DE Mme LEROY Renée (délibération n°20/2025)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'acquisition par la commune de GER de la Maison à Mme LEROY Renée située Rue Parc la Motte, Parcelles E323 et E324.

Monsieur le Maire ajoute que le prix minimum est fixé à 15.000 €, à charge pour l'acquéreur de vider la maison et le bâtiment.

Il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, à 11 voix POUR et 2 voix CONTRE :

-Accepte de se porter acquéreur de la maison de Mme LEROY Renée pour un montant de 15.000€.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

PROPOSITION POUR L'ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE LUMINEUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acheter un panneau d'affichage lumineux.

Il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, à 2 voix POUR et 11 voix CONTRE, décide de ne pas procéder à cet achat.

BALAYAGE DU BOURG

M. le Maire informe le conseil municipal, que le balayage du Bourg a été fait, le 12 Mai, par l'entreprise SAS BESNIER situé Le Grand Celland pour un montant de 1080 € HT.

Un second nettoyage du Bourg pourra être fait d'ici la fin de l'année.

ACHAT POTENTIEL D'UN ASPIRATEUR THERMIQUE/ELECTRIQUE

Le devis de l'entreprise Agri Motoculture de la Sélune pour l'achat d'un souffleur aspirateur, s'élève à 400 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal décide de revoir ce point ultérieurement.

EXAMEN DE DEVIS- TRAVAUX ENTREE MAIRIE (délibération n°21/2025)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir le devis de l'entreprise SARL A.R PASQUER située à ST CLEMENT-RANCOUDRAY (50140) relatif aux travaux pour la façade avancée de la mairie pour un montant de 650.00 € HT soit 780.00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTION DIVERSES

- Chemin des Grandes Epines, mitoyen avec Saint Clément Rancoudray, en attente de la réponse de M. Jean-Paul BRIONNE, Maire de Saint Clément Rancoudray.
- Vol de poule à l'école primaire de GER.
- Il n'y a plus de transformateur au niveau du local des pompiers, celui-ci a été volé.
- Problème de Cafard au logement au-dessus de l'école : intervention de l'entreprise, absence du locataire, les frais de déplacement seront à sa charge.
- Installation des deux radars pédagogiques.
- L'achat du pulvérisateur acheté à la maison de Sourdeval, remis en état suite à la détérioration du à l'utilisation de vinaigre.
- Mme Sylvie RIANT est actuellement en arrêt de Travail.
- Problème de voisinage « rue de l'Europe » au sujet de chien.
- M. ANDRE rue des Hirondelles souhaite l'installation d'une priorité à droite.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21 h 20 mn.